



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 30 novembre 2023

Dossier n° : AE 23.0500

Demandeur : COURSOLLE Anne

Date d'enregistrement de la demande : 21/11/23

Date limite de candidature : 21/02/24

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 21/03/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
MARCENAT	12,17	COURSOLLE Robert	Section H 193,213,235,268,269,270,274, 291,292,318,364,367,369,387, 420, 442,443,444,445,457,507,
MARCENAT	4,36	PARIS Arlette	Section H 288,312,314,319,439,
MARCENAT	0,62	CANITROT Alexandre	Section H 275,277,278,
MARCENAT	2,52	Indivision PARIS	Section H 286,287,293,295,296,297,317,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques
publiques/Agriculture/Politique foncière**